



# ARC ÉNERGIES MAURIENNE

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-004

Séance du 22 février 2023

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

**Les membres du comité syndical présents :**

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Noël LACROIX, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Annie BONNIVARD, Romain CUGNET.

**Absents excusés :** José ACEBEDO-CANDIL donne procuration à Annie BONNIVARD, Philippe BOST donne procuration à Martine MARTY, Roberto SAILIS, Philippe GIRARD donne procuration à Abdelhamid BELHADDAD, Stéphane ROBIN donne procuration à Romain CUGNET, Natacha DURIEUX.

**Absents non excusés :** Isabelle BIETRIX, Jean Christophe WALLEZ.

**Secrétaire de séance :** Romain CUGNET

**Date de Convocation :** 16 février 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 10

Votants : 11

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président présente le compte administratif pour l'année 2022 se soldant comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	3 426 880,68 €
Recettes	4 136 171,73 €
<b>Résultat</b>	<b>709 291,05 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	480 423,67 €
Recettes	288 105,21 €
<b>Résultat</b>	<b>- 192 318,46 €</b>

Après lecture et commentaires, le Président et ordonnateur du Syndicat Gérard BORDON quitte la séance pour le vote. Sous la présidence de Jean-Claude Chappellaz, vice-président, et après mise au vote, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 tel qu'il est établi. Monsieur le Président, reprend la séance à l'issue du vote et remercie le conseil pour sa confiance.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 11.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

**ARC ENERGIES MAURIENNE**

Le PRESIDENT  
GERARD BORDON

Le Président  
Gérard BORDON